

**INFORMATION IMPORTANTE**  
CONCERNANT LE PASSAGE  
AU FORMAT NUMÉRIQUE  
DE VOS DOCUMENTS.



140424901 000000006 - 2306.1/1.2306

SARL CAPDEMILCOUPE  
MME BERNADETTE CHAVATTE  
5 RUE LAMARTINE  
12700 CAPDENAC GARE

*Opposition  
le 20/10/2025*

Le 13 octobre 2025



Chère Cliente, Cher Client,

Vous utilisez actuellement notre service de banque à distance Cyberplus.

Poursuivant la digitalisation de nos services, l'ensemble de vos documents éligibles<sup>(1)</sup> seront mis à votre disposition à compter du 10/12/2025 **au format numérique en lieu et place de leur version papier**, sauf opposition de votre part.

Vous bénéficierez ainsi **gratuitement** du service « **e-Documents PRO** » accessible depuis l'espace de banque à distance : rubrique « Documents / Vos documents électroniques ».

Vos documents seront ainsi :

- **Consultables** à tout moment où que vous soyez. Vous n'aurez plus de papier à trier ni à stocker, vos relevés numériques conservant la même valeur juridique que les relevés papier !
- **Accessibles** également par vos délégués grâce à leurs identifiants respectifs.
- **Archivés** en toute sécurité pendant 10 ans. Vous y retrouvez également les documents disponibles au format numérique déjà envoyés par voie postale.

Les Conditions générales d'utilisation de ce service sont disponibles sur le site [www.banquepopulaire.fr/occitane/](http://www.banquepopulaire.fr/occitane/) rubrique « Réglementation/conditions générales ». L'utilisation de ce service vaudra acceptation de ces conditions<sup>(2)</sup>.

Dans le cas où vous ne souhaiteriez pas bénéficier de ce service, nous vous invitons à retourner le coupon ci-après, daté et signé, avant le 21/11/2025.

Je reste à votre entière disposition pour répondre à vos questions éventuelles.

Nous vous prions d'agréer, Chère Cliente, Cher Client, l'expression de nos salutations distinguées.

Emilie Poujayroux  
Votre conseillère

(1) Documents éligibles au format numérique : relevés de comptes, relevés des prestations facturées, tickets d'agios, relevés commerçant, courriers. De nouveaux documents pourront être mis à disposition au format numérique dans le cadre de ce service. Pour des raisons réglementaires, juridiques ou commerciales, certains documents seront toujours mis à disposition en format papier.

(2) Vous avez toutefois la possibilité de revenir à tout moment au format papier sans aucuns frais.

